

Modalités du test d'accès préliminaire en « Mathématiques »

« Les détenteurs d'un diplôme luxembourgeois de technicien n'ayant pas réussi tous les modules préparatoires visés à l'article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, peuvent accéder aux programmes d'études dans la spécialité correspondante menant au brevet de technicien supérieur à condition d'avoir réussi un test d'accès préliminaire. »

Les modalités du test d'accès préliminaire en « mathématiques » permettant d'accéder au programme d'études du « BTS -Gestion d'entreprise et développement durable » sont définies comme suit :

A. Généralités

Date :	1.7.2024
Durée :	60 minutes
Horaire	10:00 h – 11:00h

Langue :	Français
Type :	Epreuve écrite
Salle	Sera communiquée en temps utile

B. Mode et délai d'inscription

En vue de pouvoir se soumettre au test d'accès préliminaire en mathématiques, le candidat doit faire une demande d'inscription en l'envoyant par courriel à l'adresse bts@ltett.lu, au plus tard le XX.06.2024.

C. Programme de révision

1. Pourcentages :

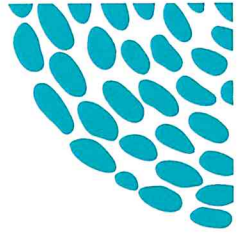
Le candidat doit être en mesure :

- d'exprimer une donnée en pourcentage
- d'appliquer un taux à un nombre
- de calculer un taux de croissance

2. Fractions :

Le candidat doit être capable de réaliser les opérations liées aux fractions suivantes :

- addition et soustraction
- multiplication et division



- simplification et amplification

3. Termes semblables

Le candidat doit savoir transformer une expression littérale en maîtrisant les opérations suivantes :

- réduction
- développement
- factorisation

Il doit à cette fin connaître et appliquer les formules simples relatives aux « identités remarquables ».

4. Fonctions affines

Le candidat doit être capable de :

- reconnaître une fonction affine
- représenter graphiquement une fonction affine

5. Équations du premier degré

Le candidat doit savoir :

- mettre en équation un énoncé
- résoudre des problèmes à l'aide d'équations du 1^{er} degré

D. Critères d'évaluation et de réussite

- L'épreuve est évaluée sur une note de 20 points.
- Le candidat ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 points dans chacune des épreuves d'accès préliminaires (mathématiques et français) est réputé avoir réussi le test d'accès préliminaire et peut dès lors se soumettre à la procédure d'admission en respectant les consignes d'inscription indiquées sur le site www.bts.ltett.lu .

E. Informations/**consignes** complémentaires

- Lors de l'épreuve, il est autorisé au candidat de recourir à une calculatrice (condition : calculatrice non programmable sans mémoire alphanumérique).
- Une feuille d'examen est mise à la disposition du candidat.
- Toute absence injustifiée ainsi que toute tentative de fraude lors de l'épreuve impliqueront la nullité de celle-ci et par conséquent l'inadmissibilité à la formation « BTS- Gestion d'entreprise et développement durable ».

